SERVICES DE FORAGE PÉTROLIER

1,4 milliard de dollars de contrats signés par Sonatrach

Pour relancer la machine de la production et augmenter le potentiel d'extraction des hydrocarbures, la Sonatrach vient d'accorder des contrats de services de forage pour le montant de 1,4 milliard de dollars. A elles seules, deux sociétés publiques chinoises ont décroché la moitié de ces prestations, alors que les traditionnelles sociétés américaines ont vu chuter leurs parts de marché sur les activités de forage en Algérie.

Cette situation semble découler de la nouvelle politique de la Sonatrach, consistant à sortir impérativement des griffes des lobbys américains des services pétroliers et imposer une fourchette de prix qui soit la plus équitable.

Et c'est dans cette logique de baisse des coûts d'exploitation que les sociétés chinoises ont pu s'imposer, en proposant des prix nettement avantageux pour la Sonatrach. Sinopec International Petroleum Service Corporation aura été la plus agressive face aux grandes compagnies américaines, en décrochant quatre contrats sur les dix qui étaient en jeu. La société chinoise s'est vu attribué ainsi des marchés à hauteur de 21.32 milliards de dinars et 359 millions de dollars, soit un total équivalent de 565 millions de dollars. Sa compatriote, Great Wall Drilling Company, filiale de CNPC, a elle aussi obtenu deux lots de services de forage pour un montant de 11,31 milliards de dinars et 204 millions de dollars, soit un montant total de 206 millions de dollars équivalent.

La légendaire compagnie américaine Weatherford, qui se trouve en phase de fusion avec Halliburton, n'a pu obtenir que deux lots contre 10 milliards de dinars et 189 millions de dollars. Au chapitre américain, on enregistre le retour en force de la compagnie Nabors Drilling International qui traverse une période de très difficile avec une baisse de bénéfices de l'ordre de 48% au cours du premier semestre de 2015. Nabors se consolera avec le contrat algérien estimé à 147 millions de dollars. La grande surprise de cette opération d'attribution de marchés aura été la société émiratie Dalma Energy LLC, qui a obtenu un contrat pour le montant de 4,74 milliards de dinars et 86,61 millions de dollars. Cette compagnie de services n'a jamais pu pénétrer le marché algérien, en dépit du bon rapport qualité/prix qu'elle propose pour ses services. Dalma n'a été pré-qualifiée qu'une seule fois, en 2010, par sa compatriote Cepsa, qui exploite le champ de Rhourde El-Khrouf.

Photo : DR

Objectif de Sonatrach, réduire au maximum les coûts d'exploitation.

L'autre surprise est celle de l'absence de certains géants des services pétroliers. La compagnie franco-américaine Schlumberger et l'allemand Kca Deutag, pourtant en course depuis le lancement de l'opération de pré-qualification, n'ont pu obtenir aucun contrat sur ce lot de services de forage.

Les dirigeants de ces deux sociétés de services n'ont pas admis que les prix ont chuté à travers le monde entier et qu'ils doivent suivre ce cours en Algérie.

Depuis un an, les prix de ces services pétroliers ont chuté de 20 à 30% sur le marché américain et la majorité des compagnies de services pétroliers ont dû licencier plus de 10% de leurs effectifs. La Sonatrach est en phase d'exploiter ces situations pour réduire au maximum ses coûts d'exploitation et obtenir les meilleurs prix du marché.

Mokhtar Benzaki

PLUS DE 300 AFFAIRES RÉSOLUES EN 2015

La cybercriminalité gagne du terrain en Algérie

Le développement de la coopération internationale et d'un cadre juridique universel est la résolution à prendre pour les années à venir. Tel a été le diagnostic des experts lors de la 4e édition du Symposium international sur la cybercriminalité ayant pour thème : «Souveraineté des données : problématiques et enjeux nationaux» organisé par le Word Trade Center Algiers.

Naouel Boukir - Alger (Le Soir) - Les Ntic sont aujourd'hui au cœur des préoccupations politico-économiques. Cette source de richesse constitue également une angoisse. En effet, la cybercriminalité se fait de plus en plus présente au sein de la société, s'étend et s'organise à l'échelle internationale.

Dûment, le colloque présidé par la professeur Solange Ghernouati, de l'Université de Lausane et directrice de Swiss Cybersecurity Advisory and Research Group, traite justement de la mondialisation des données, qui «ne doit pas» remettre en cause la souveraineté des Etats à son sens. Selon elle, il est important d'envisager de nouvelles alternatives et de marquer «un certain recul» face à ce système de faire et de penser «imposé par internet». En effet, elle traite de «colonisation» et «d'ultra capitalisme numérique» dont les rênes sont détenues par ceux maîtrisant la technologie. Dans ce système de «distribution des richesses informationnelles», il n'est pas question d'éthique ou de morale car la commercialisation de données s'étend à l'échelle mondiale.

Par ailleurs, elle précise que les Etats ont le choix d'adhérer ou pas à ce modèle, d'imposer leur souveraineté ou de se la voir «progressivement arrachée». Revenant sur la complication de la sécurisation de ces données, la professeur Ghernouati explique cela par la caractéristique fondamentale de l'économie numérique : son immatérialité. D'où l'importance d'une complémentarité technico-juridique internationale.

Le colonel Lahmar, de la Gendarmerie nationale, rejoint ce constat en insistant sur l'urgence du développement de la coopération internationale afin de contrecarrer celui des réseaux internationaux de la cybercriminalité. Il rappelle par la même occasion les chiffres réalisés par la gendarmerie et la police nationales en la matière : près de 330 affaires (menaces, diffamations d'identité, escroquerie…) ont été résolues depuis le début de l'année courante contre 18 cas seulement en 2009. Cette avancée est due à la création d'unités spécialisées dans la cyber-sécurité. Néanmoins, l'évolution de ces statistiques est à nuancer d'autant plus que le nombre d'internautes est en évolution constante, intervient la professeur Ghernouati. Pour comprendre l'aspect juridique, c'est maître Hind Benmiloud en sa qualité d'avocate qui apporte certains éclaircissements à propos des vides juridiques subsistant au niveau de la législation protégeant l'internaute algérien. En effet, hormis le décret exécutif n° 98-257 et les textes de loi 04/15 de 2004 et 09/04 de 2009 très généralistes voire «flous», les données à caractère personnel se trouvent librement exposées à «un véritable marché de l'information» et ne jouissent d'aucune «intégrité» !

Par ailleurs, la disponibilité de ces données ne constitue pas un problème en soi mais c'est «leur utilisation» qui en est un, précise-t-elle en soulignant le pouvoir et l'emprise que détiennent les moteurs de recherches sur tout un chacun aujourd'hui : «Le droit à l'oubli numérique» conditionnel n'est que régional et ne s'internationalisera pas…

Internet est-elle donc une zone de non-droit ? A cette interrogation, le maitre affirme que désormais la justice algérienne dispose d'arsenaux juridiques spécialisés dans la cybercriminalité. Elle informe, également, la préparation de deux textes de loi par le ministère de la Justice depuis août 2015 : l'un portant sur la protection des données personnelles et l'autre sur l'utilisation des empreintes génétiques.

Pour conclure son intervention, l'avocate invoque l'obligation de la mise en place de l'Agence nationale de sécurité numérique et de la réglementation du transfert des données sur le plan géographique : l'Algérie est au cœur d'enjeux d'une grandeur internationale et où «le numérique et le non-numérique sont tout à fait indissociables» signale le colonel Alain Sevilla, de la Gendarmerie française, et directeur du Cerac (Centre européen de recherches et d'analyse des cybermenaces) de l'Université de Strasbourg.

N. B.

DOUANES

Bettahar insiste sur la qualité de la formation

Hier le directeur général des douanes a procédé à l'installation du nouveau directeur régional d'Oran, en l'occurrence M. Abbas El Hadi, qui vient en remplacement de M. Larbi Djillali, parti à la retraite. Procédant récemment à des nominations qui laissent entrevoir des changements au sein de cette institution, le directeur des Douanes algériennes, M. Kaddour Bettahar, dira que cela s'opère «dans la perspective d'une nouvelle stratégie qui découle du programme du gouvernement. Ses contours sont clairs, rehausser cette administration aux exigences économiques».

Amel Bentolba - Oran (Le Soir) - En visite au niveau de l'Ecole nationale des douanes algériennes, le patron des douanes algériennes dira que face à la conjoncture que traverse le pays, «nous sommes appelés à relever le défi de faire de la douane algérienne une douane d'intelligence économique. Nous avons tracé une stratégie pour promouvoir l'économie et la protéger contre la contrebande et toutes les pratiques frauduleuses, nous sommes donc appelés à nous inscrire dans une stratégie de modernisation, de mise à niveau des effectifs en axant cela sur la formation». Il appellera également à mettre en place une législation claire vis-à-vis des opérateurs et des entreprises.

Saisissant l'occasion d'être face à un auditoire de jeunes douaniers en formation, il incitera le directeur de formation ainsi que la directrice de l'école à faire appel aux anciens douaniers.

«Ces anciens cadres ont un capital connaissances et expérience extraordinaires. Ils vous feront un raccourci concis de ce qu'il faut savoir de la pratique douanière».

Concernant la formation de ces cadres de la douane, M. Kaddour Bettahar a tenu à être clair, il ne s'agit pas là d'une formation de 100 ou 200 éléments qui auront à la fin du cursus un grade. «Le mérite doit être intégré. Vous allez être soumis à une évaluation. Ces formations constituent un coût pour l'Etat, à vous d'être performants.» Elever le niveau du douanier afin qu'il soit à la mesure des exigences économiques du pays ne peut se faire, dira le DG des douanes, qu'à travers l'évaluation au niveau de tous les paliers. «Pour ceux qui ne se montrent pas à la hauteur, on essayera de les récupérer par des rattrapages mais ceux qui n'y arrivent pas n'auront qu'à en vouloir à eux-mêmes.»

Sur un autre volet, le directeur général des douanes insiste sur le fait que la fraude est intelligente et qu'il faudrait que les mécanismes et les comportements douaniers soient actualisés et il faudra, dit-il «qu'on adapte notre arsenal juridique, nos comportements, notre intelligence pour contrecarrer ces phénomènes de fraude et de contrebande».

Concernant l'expertise internationale, depuis quelques mois, dira le directeur des douanes, un intérêt est accordé aux missions d'expertise à l'étranger. «Nous avons plusieurs contingents qui vont à l'étranger, afin qu'ils voient ce qui se passe ailleurs et enrichir leurs acquis. Les deux tiers des missions d'expertise à l'étranger vont être adressés et profiter au service externe. Nous avons commencé à appliquer cette mesure et ainsi les deux tiers de la formation à l'étranger profiteront aux agents opérationnels. Il faut intégrer aussi des modules nouveaux, nous avons convenu d'un programme d'actualité, par exemple l'audit des entreprises.»

A une question relative à la présence des douanes au niveau des frontières, le DG des douanes algériennes dira que son département a en projet l'installation de 80 postes de contrôle, précisant qu'un tiers a déjà été réalisé au niveau des frontières de l'ouest du pays. «Nous nous sommes rapprochés de la première ligne pour renforcer notre présence pour la lutte contre tout ce qui peut porter atteinte à l'économie du pays.»

A. B.